CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

À PARTIR DU 1er JUIN 2026 (Montant en F CFA HT)

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte	Gratuit
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Non applicable
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	
	• Grandes entreprises	100 000
	• Institutionnels et PME	50 000
1.1.1.5	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Non applicable
1.2	Conditions de clôture de compte	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Non applicable
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	6,50%
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,25%
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant (mensuel)	0 ,025%
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	Taux + 2 points maximum 13%
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	Variable dans la limite du taux d'usure
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
	• Grandes entreprises	10 000
	• PME & TPE	8 000
	• ONG & Institutionnels	5 000
	• Pack YIRIWA	9 500
2.1.1.7	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.2.1	Relevés de compte	
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit
2.1.2.3	À la demande (mois en cours)	Gratuit
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	
	• 3 derniers mois	Gratuit
	• Moins d'un an	1 000 / mois
	• Plus d'un an	2 500 / mois
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestation de solde	50 000
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	80 000
	Attestation de capacité financière	100 000
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	0,5 % avec un minimum 50 000 et un maximum de 1 000 000
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	Gratuit
2.1.5	Frais pour procuration	Gratuit
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne réglementées à échéance d'un an au plus	Sans dépôt initial/ taux 3,5%
2.1.6.2	Autres dépôts	Taux à négocier
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Taux à négocier
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Taux à négocier
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	Gratuit
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés	25/Feuillet (Frais de timbre)
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	500 /Feuillet
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	Non applicable
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	Non applicable
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	
	• Commission de transfert	0,5%
	• Frais de dossier	25 000
	• Taxe trésor	6%
	• Frais Swift	10 000
2.2.1.2	Certification de chèque	
	• Moins de 5 000 000	5 000
	• Entre 5 000 000 et 10 000 000	10 000
	• Supérieur à 10 000 000	15 000
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	Non applicable
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	5 000 F par feuillet /15 000 F par carnet
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	5 000 non retiré au delà de 3 mois
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	10 000
2.2.1.8	Forfait chèque impayé <à 500 000 F	5 000
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	5 000 + Frais
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	5 000 + Frais de port
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	10 000
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Voir Barème assurance
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	
	• Crédit Immédiat	50 000; Frais d'impayé 20 000
	• Encaissement	Commission pour l'euro 0,4% + 10 000
	• Frais d'impayé	20 000
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Non applicable
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux GAB/DAB de la banque du client	Non applicable
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	Non applicable
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Non applicable
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Non applicable
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	Non applicable
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	Non applicable
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.) : cotisation / an	
	• VISA Bleue	12 500
	• VISA Elite	25 000
	• VISA Gold	50 000
	• VISA Platinum	120 000
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Coût d'achat
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	N/A
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	Coût d'achat
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	6 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	10 000
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	6 000
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	7 500
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	28 000 Hors du MALI
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	5 000
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Gratuit
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de billets Hors zone UEMOA	3% du montant min 1 500
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit sur les guichets BOA Zone GIM : 250 Zone VISA : 600
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	Gratuit sur les guichets BOA et 500 sur les autres guichets
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	TPE : Gratuit / Internet : 1% du montant
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	TPE & Internet : 1% du montant
2.2.2.15	Annulation carte :	Coût d'achat
2.2.2.16	Réception représentation (Chargeback)	1 250
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit / Jour J
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	
	• SICA	2 500
	*RTGS (STAR) :	
	- Montant <50 000 000	6 000
	- 50 000 000 - 100 000 000	9 000
	- 100 000 000 - 500 000 000	14 000
	- >500 000 000	19 000
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
	• SICA	2 500
	*RTGS (STAR)	
	- Montant <50 000 000	7 000
	- 50 000 000 - 100 000 000	12 000
	- 100 000 000 - 500 000 000	17 000
	- >500 000 000	24 000
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.6	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.3.1.6.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.1.6.2	Exécution de l'opération	2 500 F/ Envoi (Envoi entre compte BOA)
2.2.3.1.7	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	N/A
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	0,75% min 7 500
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Non applicable
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	Non applicable
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	Non applicable
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Non applicable
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Non applicable
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Non applicable
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Non applicable
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Non applicable
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Non applicable
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	Gratuit
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	15 000
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	Gratuit
2.2.3.3.4	Commission d'endos	Gratuit
2.2.3.3.5	Intérêt	Gratuit
2.2.3.3.6	Port de lettre	Gratuit
2.2.3.3.7	Frais fixe	Gratuit
2.2.3.3.8	Frais de protêt	30 000
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	30 000
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	Non applicable

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	Crédit à J+1 suivant la réception du virement
	• Remise de chèque	Crédit à J+1 suivant l'encaissement
3.1.2	Remise d'effets à l'escompte	Décompte à j et crédit à j+1 de la remise
3.1.3	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	À J-1 du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	Versement (J) et retrait (J)
3.1.6	Livrets d'épargne	1er jour de la quinzaine suivant le jour du versement
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	Non applicable
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	Cf. condition de transfert
3.2.5	Rejet de chèque	10 000
3.2.6	Demande d'opposition	5 000
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	50 000
3.2.8	Protêt	30 000
3.2.9	Frais de circularisation	50 000
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Gratuit
3.2.14	Frais de nantissement	A payer au notaire ou à l'huissier
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	50 000
3.2.16	Frais de reclassement	Gratuit
3.2.17	Autres types de services bancaires	Non applicable

IV - SERVICE BANQUE À DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne	
	• Service de base	Gratuit
	• Service de virement unitaire	2 000 F/mois (Hors pack Yiriwa)
	• Cash Management	5 000 F/mois
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Cf. condition de transfert
4.4	Services SMS	Gratuit
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Gratuit
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Gratuit
4.7	Autres types de services banque à distance	Gratuit

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Frais de port
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	10 000
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X F CFA (montant à préciser)	2 000
5.8	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Non applicable

VI - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	0,75 Flat des intérêts
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	Prix d'achat unitaire + marge (en foncion du marché)
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	Non applicable
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	Non applicable
6.5	Relevé mensuel	Gratuit
6.6	Relevé de titres à la demande	Gratuit pour le mois en cours et 500 par mois supplémentaire
6.7	Autres types d'opérations sur titres	Non applicable

VII - OPÉRATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	
	• Client	
	• Achat	
	*EUR	0% - Parité Fixe 1 euro : 655,957 F CFA
	*Autres devises (USD, CHF, GPB..)	Cours moyen du jour -3%
	• Vente	
	*EUR	Parité Fixe 1 euro : 655,957 F CFA +3,5% HT
	*Autres devises (USD, CHF, GPB...	Cours moyen du jour + 5,70%
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Non applicable
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Non applicable
7.4	Autres types d'opération de change	Non applicable

VIII - OPÉRATIONS DE CRÉDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB[1] + Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD + Marge)	TBB + 0 à 3%
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD + Marge)	TBB + 0 à 3%
8.1.3	Crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB + 0 à 3%
8.1.3.1	Clientèle à court terme (MTD + Marge)	
8.1.3.1.1	Sous un programme de financement	
8.1.3.1.2	Ayant une ligne de financement	
8.1.3.3	Clientèle de la banque des Grandes Entreprises	
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB + 0 à 1%
8.1.4.1	Clientèle de la banque de Détails (Sociétés)	
8.1.4.2	Clientèle de la banque des Grandes Entreprises	
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD + Marge)	TBB - 1 à + 2%
8.1.5.1	Clientèle de la banque de Détails (Sociétés)	
8.1.5.2	Clientèle de la banque des Grandes Entreprises	
8.1.6	Crédit-bail	
8.1.6.1	Mobilier	TBB - 1 à + 2%
8.1.6.2	Immobilier	Non applicable
8.1.7	Financement en devises	Non applicable
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	Non applicable
8.1.9	Autres financements en devises	Non applicable
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	
	• Effet financier	MTD +3%
	• Effet commercial	MTD +3%
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	TBB + 0 à 3%
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	TBB + 0 à 3%
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	TBB + 0 à 3%
8.2	Crédits par signature	
8.2.1	Caution sur marchés	5% avec provision min 20 000 l'an (soit 1% par trimestre) 6% sans provision (1,5% par trimestre)
8.2.2	Cautions fiscales et douanières et lettre de garantie pour absence de connaissement	6% l'an (soit 1,5% par trimestre), perception /trimestre min 25 000
8.2.3	Aval de traites	1,25% /trimestre min 20 000
8.2.4	Frais d'attestation de capacité financière conditionnelle	100 000
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Gratuit
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	Même condition que nouveau dossier
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, N° de compte ou périodicité)	Gratuit
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Frais de notaire ou d'huissier
8.3.6	Demande de décompte	Non applicable
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	5000 (réédition)
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Un taux de pénalité de 15% sera appliqué à partir de la date de l'impayé
8.3.9	Commission d'engagement	Non applicable
8.3.9.1	Frais et commissions d'escompte	Commission : 0,10% du montant nominal
8.3.9.2	Cautions et avals	
	• Si Ligne de crédit	
	1. Frais de mise en place	
	*0 - 5 000 000	50 000
	*5 000 001 - 25 000 000	100 000
	*25 000 001 - 50 000 000	150 000
	*50 000 001 - 100 000 000	275 000
	*100 000 001 - 500 000 000	750 000
	*500 000 001 - 1 000 000 000	1 525 000
	*1 000 000 001 - 5 000 000 000	2 750 000
	*5 000 000 001 - 10 000 000 000	5 250 000
	*Plus de 10 000 000 000	0,5 %
	2. Frais de mobilisation	0,25% de la mobilisation (minimum : 100.000 ; maximum : 2.500.000)
	• Sans ligne de crédit	
	*Frais de mobilisation :	
	- 0 - 5 000 000	200 000
	- 5 000 001 - 25 000 000	300 000
	- 25 000 001 - 50 000 000	450 000
	- 50 000 001 - 100 000 000	800 000
	- 100 000 001 - 500 000 000	2 250 000
	- 500 000 001 - 1 000 000 000	4 500 000
	- 1 000 000 001 - 5 000 000 000	8 000 000
	- 5 000 000 001 - 10 000 000 000	15 000 000
	- Plus de 10 000 000 000	1,5 %
8.3.10	Frais d'études de dossiers de crédits	1% minimum 100 000
8.3.11	Frais d'études de dossiers de crédits ponctuels et dossiers en dépassement (Durée de prêt allant de 2 à 90 jours)	0,5% du montant (minimum 50 000 - maximum 500 000)

IX - OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	50 000
9.1.1.2	Commission d'encaissement	2,5% min 5 000
9.1.1.3	Frais d'envoi	Gratuit
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	20 000 + Frais du correspondant
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	20 000
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	15 000
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	0,5% minimum 15 000 + Court de change
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	0,30% minimum 15 000
9.1.2.3	Frais d'envoi	15 000
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	25 000
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	20 000
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	Gratuit
9.2.1.2	Commission de transfert	Cf. condition de transfert
9.2.2	Frais SWIFT	Non applicable
9.2.2.2	Taxe	Non applicable
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	10 000
9.2.2.4	Frais swift	10 000
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	Non applicable
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
9.3.2	Frais d'encaissement	2,5 % min 5 000
9.3.3	Frais de manipulation	5 000
9.3.4	Frais de Swift	10 000
9.3.5	Frais de port de lettre	15 000
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	25 000
9.3.7	Frais fixe d'impayés	25 000
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	
	• Domestique	
	*SICA	2 500
	*RTGS :	
	- Montant <150 000 000	5 000
	- 150 - 500 000 000	10 000
	- >500 000 000	15 000
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
	• Etranger	Flash : 13 000 F/ Non clients : 18 000
9.4.3	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change (autres devises)	
	• Transferts reçus	
	*EURO	Parité Fixe 1 euro : 655,957 F CFA
	*Autres devises (USD, CHF, GPB...)	Cours moyen du jour -2%
	*Taxe trésor	0,60%
	• Transferts émis	
	*EUR	Parité Fixe 1 euro : 655,957 F CFA + commission de 1 à 7,5% TTC selon les conditions du marché
	*Autres devises (USD, CHF, GPB...)	Cours moyen du jour + 5,70%
	*Taxe trésor	0,60%
	*Commission de change	0,25% min 15 000 + Cours de change
9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	
	• Transferts reçus	
	*EUR	Parité Fixe 1 euro : 655,957 F CFA
	*Autres devises (USD, CHF, GPB...)	Cours moyen du jour -2%
	*Taxe trésor 0,60%	
	• Transferts émis	
	*EUR	Parité Fixe 1 euro : 655,957 F CFA + commission de 1 à 7,5% TTC selon les conditions du marché
	*Autres devises (USD, CHF, GPB...)	Cours moyen du jour + 5,70%
	*Taxe trésor	0,60%
	*Commission de change	0,25% min 15 000 + Cours de change
9.4.5	Autres types de transferts	Non applicable
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import	
	• Ouverture	25 000
	• Règlement :	
	*Taxe tresor	0,6%
	*Porte lettre	15 000
	*Commission d'acceptation	15 000
	*Commission de transfert	0,4%
	*Frais couverture	0,75% à 3%
	*Annulation	25 000
9.5.2	Remise documentaire export	
	• Encaissement	0,5% (Min 15 000 - Max 100 000)
	• Manipulation	15 000
	• Frais de port lettre recommandée suivant facturation	40 000
	• Modification simple	20 000
	• Annulation	25 000
	• Frais SWIFT	15 000
	• Change (autres devises)	0,25%
	• Commission de souffrance	25 000
9.5.3	Crédit documentaire import	Jusqu'à 25 000 000 à 25 000
9.5.4	Ouverture de credoc	
	• Commission d'ouverture	3%
	• Frais de dossier	75 000
	• Frais d'envoi	17 500
9.5.5	Utilisation du credoc	
	• Commission de paiement	0,4%
	• Commission de levée document	0,5%
	• Commission de transfert	0,25%
	• Taxe trésor	0,6%
	• Frais d'envoi	17 500
	• Commission d'acceptation	0,15%
	• Frais DHL	25 000
9.5.6	Modification du credoc	
	• Modification	
	*Commission d'augmentation de risque	0,5% par trimestre indivisible (soit 2% l'an)
	*Autres modifications	100 000
	• Annulation	
	*Commission d'annulation	100 000
	* Frais d'envoi	15 000
9.5.7	Crédit documentaire export	
	• Commission de notification	0,25% flat min 15 000
	• Commission de négociation	0,50 flat min 20 000
	• Commission de confirmation	0,50% flat min 50 000
9.5.8	Domiciliation recettes d'exportation	10 000
9.5.9	Lettre de crédit	5% du montant nominal

X - AUTRES SERVICES (divers)

X - AUTRES SERVICES (DIVERS)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 30 jours	Gratuit
10.1.2	30 à 60 jours	de 1 à 12 mois (5 000)
10.1.3	60 à 90 jours	de 1 à 12 mois (5 000)
10.1.4	Plus d'un an	25 000
10.1.5	Supplément par photocopie	500
10.2	Boîte à lettres	Non applicable
10.3	Location de coffre-fort	Non applicable
10.4	Frais de reproduction de clé	Non applicable
10.5	Demande de renseignements sur client	Gratuit
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	Gratuit
10.7	Demande de renseignements financiers	Gratuit
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	50 000
10.9	Abonnement mensuel au site internet	Gratuit
10.10	Information annuelle des cautions	5 000 + Frais de port
10.11	Successions	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	50 000
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	Gratuit
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	Gratuit
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Gratuit
10.13	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	5 000
10.13.1	Lettre d'avertissement	Gratuit
10.13.2	Lettre d'injonction	50 000
10.14	Attestation d'avoirs	50 000
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	5 000 F/ Feuillet
10.16	Autres types de services	Chéquier non retiré de plus de 3 mois (5 000/mois/par chéquier)
10.16.2	Location de paiement électronique (TPE)	15 000 F/ mois

CALCUL DU TEG

Un crédit d'un montant de 1 000 000, octroyé pour une durée de deux ans, à un taux de 10% et un frais de dossier de 20 000, sort avec un TEG de 13,3%.

EXEMPLE :

980000 = 46145,00 / ((1+x)^(30/365)) + 46145,00 / ((1+x)^(60/365)) + 46145,00 / ((1+x)^(90/365))

• .....

• 46145,00 / ((1+x)^(720/365)) + 46145,00 / ((1+x)^(750/365))

x = 0,133

TAEG = (((0,133+1)^(1/12)) - 1) * 12 * 100 = 13,3%